



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 72433

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le prix des médicaments en France. En effet, une étude récente montre que les prix du médicament sont « prohibitifs » en France par rapport aux pays voisins. Selon cette étude, les dépenses de médicaments atteignaient 18 milliards d'euros en Italie en 2013, contre 34 milliards en France, « soit 70 % de plus à populations égales et pour les mêmes résultats sanitaires ». Par exemple, la boîte de trente comprimés de Gleevec du laboratoire Novartis, un anti-leucémique, coûte 501 euros en Italie, contre 2 300 euros en France. Les prix hors taxes des génériques seraient supérieurs en France de 30 % en moyenne à ceux pratiqués en Italie. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour réduire ces écarts peu compréhensibles.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72433

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 118